

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARRY

NOMBRE DE MEMBRES

SÉANCE DU 22 JUIN 2015
DÉLIBÉRATION N° 34

En Présents Qui ont pris part
Exercice à la Délibération

15 15 15

Date de la convocation
15 juin 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-deux juin

à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette

Date de transmission au
représentant de l'État et
affichage
26 juin 2015

Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur A. MINELLO, Maire

Présents :

M. BELLO Patrice – M. BERCHE Michael – Mme
BOULANGER Annie - MME DALBORGO Christel - M.
DONNEN Yves – M. FIDRIE Pascal - M. FRANCOIS
Roland – M. GALILÉ Jean-Claude – MME GASPARINI
Sandrine - M. KNOBLOCH Dominique – Mme LEFRANCO
Ghislain - M. LOSSON Bernard - M. MINELLO Arthur –
M. SCHMITT Christian – M. SCHUTZ Patrick.

Secrétaire de séance nommé : M. SCHMITT Christian

DÉLIBÉRATION N°34 – MOTION A31 BIS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie de Monsieur Jean FRANCOIS et de Mme Bernadette LAPAQUE, Conseillers Départementaux du Canton des Coteaux de Moselle, concernant les travaux futurs du projet de l'A31 bis et nous proposant de prendre la délibération suivante :

Le conseil municipal de ARRY constate que le projet dit « A 31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A 31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre FEY et RICHEMONT. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

La section FEY-AUGNY n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de METZ. Au Nord-Est de METZ, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A 31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre FEY et RICHEMONT. En ce sens plusieurs constats s'imposent :

- Il est inacceptable qu'entre TOUL et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de FEY-AUGNY. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;
- Le projet ne prend pas en compte les problèmes de circulation de la zone ACTISUD qui s'aggraveront après aménagement de l'ancienne base aérienne 128. Il est impératif de prévoir un nouvel échangeur au sud de la zone, permettant une remontée sur l'A 31 en direction de METZ ;

- Il convient de prendre en compte, dès à présent, la qualité de vie des riverains en créant des protections phoniques où cela est indispensable.
- Le contournement Sud-Est de METZ a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre PELTRE et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A 31 ;
- Sur l'A 4 au Nord-Est de METZ, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin, dès à présent, la Croix de HAUCONCOURT reliant l'A 4 à l'A 31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A 4 entraînerait des difficultés inextricables ;
- Enfin, il est tout à fait inconcevable de rendre cette autoroute payante pour les véhicules légers. Par contre nous sommes favorables à la mise en place d'une écotaxe poids-lourds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord sur cette motion.

Je certifie le caractère exécutoire du présent acte.

**Le Maire,
Arthur MINELLO**

